



Assemblée départementale du 10 février pour l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires



250 délégués d'école réunis décident de préparer la grève

Nous, 250 professeurs des écoles, représentant 134 écoles de 34 communes du Val-de-Marne, réunis ce mercredi 10 février 2016 avec les syndicats SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SUD Education et les syndicats FO et CGT des agents territoriaux de plusieurs communes, en assemblée départementale de délégués d'école **pour l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires, la préservation des salles de classes et la défense des droits statutaires de tous les personnels** avons fait l'état de la situation :

Depuis septembre 2014 et la mise en œuvre à marche forcée de la réforme des rythmes scolaires, le rejet s'amplifie et une exigence monte parmi tous les personnels : **« Nous n'en pouvons plus, il faut que cela s'arrête et le plus tôt sera le mieux ! »**

Dans toutes les écoles, toutes les communes nous sommes confrontés à une offensive tout azimut dégradant brutalement nos conditions de travail, mettant en cause nos garanties statutaires, générant confusion scolaire-périscolaire, à une multiplication des ingérences des élus politiques locaux et à une détérioration des conditions d'apprentissage et des conditions d'accueil des enfants.

En ce moment même, la Ministre de l'Education nationale tente de poursuivre le processus de territorialisation de

l'école engagé par la réforme des rythmes scolaires en modifiant le décret de 2008 définissant nos obligations de service, en y ajoutant des « missions », en forfaitisant les 108h qui deviendraient ainsi adaptables, modulables en fonction des projets d'école, des PEDT, des situations territoriales et des choix des collectivités. **Inacceptable !**

Hier la DASEN s'est permise d'annoncer que les ouvertures et fermetures de classe dans le département ne relèveraient plus de seuils mais d'une appréciation au cas par cas et s'est refusée à annoncer les mesures qu'elle comptait prendre, en cherchant à les garder secrètes le plus longtemps possible, en interdisant dans les faits à la plupart des écoles de pouvoir être reçues à la DSDEN pour exposer leur situation et demander les ouvertures nécessaires.

Interpellée sur la situation désastreuse des remplacements elle n'a pu que faire part de son inquiétude face à la situation et à la difficulté à recruter des contractuels par « manque de vivier ».

Elle s'est déclarée impuissante sur la situation des écoles de Limeil-Brévannes et de Fresnes qui vont avoir des effectifs pléthoriques faute de locaux pour ouvrir de nouvelles classes.

Même attitude sur Chennevières où elle prétend ne rien pouvoir faire face à la décision du maire de détruire l'école maternelle Paris pour y effectuer une opération immobilière.

Elle a même annoncé qu'elle permettrait aux maires de modifier les horaires scolaires jusqu'à fin juin, après que les enseignants auront fait leur mouvement, bafouant ainsi totalement les droits des personnels.

Salles de classe occupées pour les NAP, TAP, collègues mis en cause par des élus politiques, les représentants de la Ministre semblent au mieux refuser de prendre position, quand ils ne se font pas les porte-paroles des élus politiques contre les enseignants.

Assez de recul, il est temps plus que temps de stopper ce processus, nous nous adressons immédiatement à la ministre (copie à toutes les organisations siégeant GT du 11 février) pour exiger l'abandon du projet ministériel de modification du décret statutaire des PE.

Nous faisons nôtre le vœu adopté par le CDEN du Val-de-Marne du 13/11/2015 (voté par FO, FSU, CGT, FCPE, PEEP) qui demande à la Ministre qu'à titre conservatoire **elle suspende la mise en œuvre des rythmes scolaires retire les décrets du 24 janvier 2013 et du 9 mai 2014.**

Nous décidons de déposer les revendications et d'exiger des représentants de l'Etat (préfet et DASEN) qu'elles soient satisfaites :

Nous exigeons, conformément au vœu adopté par le CDEN du 13-11-2015

- *La protection des salles de classe qui doivent être réservées à l'enseignement dans toutes les écoles du département ; leur aménagement spécifique est exclusivement réservé aux apprentissages scolaires*
- *Le retrait de la convention départementale d'utilisation des locaux scolaires et de l'avenant à cette convention qui contrairement à la loi, font dépendre le fonctionnement de l'école (qui est obligatoire) de l'organisation locale du périscolaire (qui est facultatif),*
- *L'application stricte de la loi et de la réglementation en découlant protégeant les personnels de l'Education Nationale et l'école publique de toute ingérence extérieure,*
- *Le respect des garanties statutaires des personnels de l'Education Nationale et des agents territoriaux.*

Nous exigeons le **rétablissement des normes d'ouverture de classe** et la prise en compte de situations particulières, l'intervention des représentants de l'Etat pour que des mesures d'urgence soient prises afin que **toutes les écoles de Fresnes et de Limeil-Brévannes bénéficient des mêmes taux d'encadrement que les autres écoles du département.**

Nous exigeons l'intervention des représentants de l'Etat pour que **soit bloquée la destruction de l'école Paris à Chennevières-sur-Marne et que les 2 classes y soient maintenues à la rentrée prochaine.**

Informés de la décision de la ligue de l'enseignement de dissoudre l'APOES nous exigeons que les représentants de l'Etat assurent le **maintien des études faites par des enseignants dans toutes les écoles du département et rémunérées sur la base d'au moins 1h30 (tarif au BO).**

Nous exigeons l'intervention immédiate des responsables de l'Education nationale pour défendre et protéger tous les personnels mis en cause par des élus politiques.

Nous exigeons de la Ministre, de la Rectrice et de la DASEN que **des mesures d'urgence soient prises pour recruter immédiatement des enseignants formés, pour pourvoir tous les congés non remplacés.**

Ils doivent céder.

Dans notre département la grève massive et les nombreux rassemblements et manifestations ont abouti à ce qu'aucune commune n'applique la réforme des rythmes scolaires en 2013/2014.

Nous l'affirmons nos revendications sont légitimes, elles doivent être satisfaites.

Nous mandatos la délégation qui sera reçue ce jour mercredi 10 février 2016 par le cabinet du Préfet pour faire un compte rendu précis des réponses obtenues sur chacune de nos revendications.

S'ils ne cèdent pas alors préparons la grève dans toutes nos écoles, dans toutes les écoles du département.

Dans l'unité nous ferons reculer le gouvernement.

Nous décidons de nous constituer en comité de délégués de préparation à la grève avec les syndicats.

Nous invitons les collègues de toutes les écoles du département à **désigner des délégués et à organiser ainsi le réseau dans chaque commune, chaque circonscription en rédigeant des cahiers de doléance, ensemble enseignants et agents territoriaux, en s'adressant aux parents pour les alerter sur la détérioration des conditions d'apprentissage pour les élèves, pour préparer la grève dans l'unité pour gagner.**

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions
Le mercredi 10 février à midi